



Règlement du jeu www.cartedepeche.fr – Tirage au sort

« La Fédération de Pêche du Tarn vous offre
120 bons d'achats de 50 € »

Article 1 : Association organisatrice

La Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dont le siège social est situé au 3 et 5 rue des jardins neufs, 81100 CASTRES, numéro SIRET : 342 587 987 00047, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 15 décembre 2020, minuit, au 28 février 2021, 23h59, un jeu concours gratuit avec obligation d'achat intitulé « **La Fédération de Pêche du Tarn vous offre 120 bons d'achats de 50 €** ».

Ce jeu concours est organisé en partenariat avec les structures citées ci-dessous :

- Euroloisirs 81, RN88 – L'Hermet, 81380 Lescure d'Albigeois
- SARL Bernard Pêche, Chasse – Loisirs, 154, route de la Drèche, 81100 Albi
- Décathlon Albi, 1 De Melaudie Zac De La Baute, 81990 Le Sequestre
- Décathlon Castres, Avenue de Mazamet, 81100 Castres
- L'Italien Gaillac, 143 route d'Albi – 81600 Gaillac
- Mac Pêche 81, 19 avenue du commerce et de l'Artisanat
- JMT Chasse et Pêche, 119 route de Toulouse, 81100 Castres
- Armurerie Carmaux Loisirs, 15 Place Jean Jaurès, 81400 Carmaux
- SA Comai Lavaur, Avenue Jacques Besse, 81500 Lavaur
- Armurerie Benne, 7 Rue Châteaurenard, 81500 Lavaur
- Cap Animal – Cap Pêche, Route Nationale 112, 81200 Mazamet

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique en candidature individuelle (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), résidant en France, à l'exception des personnels et membres élus du Conseil d'Administration de la Fédération.

La participation est limitée à une participation par foyer.

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Peuvent participer au jeu concours toutes les personnes prenant leur **carte de pêche annuelle** (hors carte de pêche découverte enfant et parrainage découverte enfant) directement sur le site www.cartedepeche.fr ou chez un dépositaire délivrant la carte par internet entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021 inclus. **Le participant doit avoir renseigné, pour être contacté, une adresse mail, et/ou une adresse postale et/ou un contact téléphonique valide.**

Article 4 : Dotations

Ce jeu concours est doté de **120 bons d'achats** de 50 € =

Lot	Partenaires	Produits	Valeur
Lot 1	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 2	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 3	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 4	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 5	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 6	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 7	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 8	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 9	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 10	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 11	Euroloisirs 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 12	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 13	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 14	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 15	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 16	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 17	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 18	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 19	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €

Lot 20	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 21	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 22	SARL Bernard Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 23	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 24	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 25	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 26	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 27	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 28	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 29	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 30	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 31	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 32	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 33	Décathlon Albi	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 34	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 35	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 36	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 37	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 38	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 39	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €

Lot 40	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 41	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 42	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 43	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 44	Décathlon Castres	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 45	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 46	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 47	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 48	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 49	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 50	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 51	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 52	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 53	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 54	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 55	L'Italien Chasse-Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 56	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 57	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 58	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 59	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €

Lot 60	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 61	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 62	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 63	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 64	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 65	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 66	Mac Pêche 81	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 67	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 68	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 69	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 70	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 71	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 72	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 73	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 74	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 75	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 76	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 77	JMT Chasse et Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 78	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 79	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €

Lot 80	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 81	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 82	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 83	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 84	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 85	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 86	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 87	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 88	Armurerie Carmaux Loisirs	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 89	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 90	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 91	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 92	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 93	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 94	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 95	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 96	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 97	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 98	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 99	SA COMAI Lavour	1 Bon d'achat de 50 €	50 €

Lot 100	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 101	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 102	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 103	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 104	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 105	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 106	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 107	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 108	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 109	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 110	Armurerie Benne	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 111	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 112	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 113	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 114	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 115	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 116	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 117	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 118	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
Lot 119	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €

Lot 120	Cap Animal – Cap Pêche	1 Bon d'achat de 50 €	50 €
----------------	------------------------	-----------------------	------

Article 5 : Accès et Durée

Le jeu est ouvert à toute personne prenant une carte de pêche annuelle (hors carte de pêche découverte enfant et parrainage découverte enfant) sur le site www.cartedepeche.fr de son domicile ou chez son distributeur habituel délivrant la carte par informatique via le site www.cartedepeche.fr entre le 15 décembre 2020 minuit et le 28 février 2021, 23h59.

Article 6 : Annulations/Modifications

Les organisateurs du jeu se réservent le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 7 : Sélection des gagnants

Dans les jours suivant la fin du concours, un tirage au sort sera réalisé. Le premier tiré au sort recevra le premier prix puis de manière dégressive jusqu'au dernier lot (cf Article 4 : Dotations).

Le tirage au sort sera réalisé à partir du 1 mars 2021.

Pour déterminer les gagnants, il sera utilisé le site www.cartedepeche.fr avec son module Xème pêcheur de l'interface EOLAS ainsi qu'un générateur aléatoire de chiffres : www.tirokdo.com/tirage-au-sort/nombre-aleatoire.

Le chiffre minimum sera le 1 qui correspond à la première commande de la saison 2021 (première carte de pêche achetée) et le dernier chiffre correspondra au dernier pêcheur ayant acheté sa carte de pêche durant la période déterminée dans l'article 5.

Le numéro de commande renvoie ensuite directement vers les coordonnées de l'acheteur qui est le gagnant.

Le tirage au sort sera effectué en présence de salariés et du Président de la Fédération.

Les gagnants seront prévenus par email, courrier postal ou téléphone. Les bons d'achats seront disponibles et à récupérer au siège de la Fédération ou à défaut, ils seront adressés par voie postale.

Article 8 : Respect des règles

Préalablement à toute participation au tirage au sort, le participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du tirage au sort. Le participant accepte également l'arbitrage de la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour les cas prévus et non prévus. Tout participant s'interdit de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du tirage au sort et de ce présent règlement. Toute violation du présent règlement manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de participer de façon irrégulière au présent tirage au sort (notamment de manière informatique) entraînera le rejet de l'intégralité de la demande de participation de son auteur et le privera également des lots qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 9 : Modalités de mise en possession du lot

Une fois le tirage au sort effectué et les noms des gagnants ayant été affichés sur le site www.pechetarn.fr, les lots seront prioritairement et directement remis en main propre aux gagnants au siège de la fédération départementale. Dans le cas où cela n'est pas possible, les lots seront envoyés par voie postale. Les lots ne seront pas interchangeable contre un objet ou un service ou un autre lot potentiel à gagner. La non-acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

Article 10 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu ou d'un traitement automatisé et pourront être conservées dans un fichier informatique et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dont le siège social est situé au 3 et 5 rue des jardins neufs, 81100 CASTRES dans la période du 15 décembre 2020 au 28 février 2021. Les participants, dans le cas où ils feraient partie des gagnants autorisent les organisateurs du jeu à utiliser librement leurs noms et prénoms dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants du présent jeu.

Article 11 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site : www.pechetarn.fr

Article 12 : Responsabilités

La Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de problème de dysfonctionnement informatique lié à des problèmes techniques ou de réseau. De même qu'elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsables de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites. La Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 13 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les associations organisatrices. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 14 : Fraude

La Fédération pourra annuler tout ou une partie du tirage au sort s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au tirage au sort ou de la détermination des gagnant(e)s. Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313.1 et suivants du code pénal.